

le vingt et un de fevrier apres les publica
 de trois bans faites entre nicolas ducrocq
 de ferdinand bailly, et petronille brogniar
 fille de charle laboureur demeurant
 en ceste paroisie n'ayant reconnu aucun
 empeschement je soussigné curé dudit lieu
 les ay conjoin dans le lieu du mariage
 en presence de martin brogniar frere
 a la dite philippe waneran jeune homme
 dudit lieu madelaine ducrocq soeur audit
 nicolas et marie catherine jenequain jeune
 fille de pihem, petronille et madelaine ont
 signez avec moy les autres ont déclaré ne
 le scavoir et ont apposé leur marques
 Marque de nicolas + Ducrocq
 petronille brogniar marque de martin + brogniar
 et marque de philippe + waneran
 M magdelaine ducrocq
 et marque de marie catherine + jenequain
 J Le Chatelain

M.1708.2.21b le 21 de fevrier apres les publica... par trois bans faites entre nicolas ducrocq f...
 de ferdinand bailly et petronille brogniar fille de Charle laboureur demeurant en cette paroisie
 n'ayant reconnu aucun empeschement je soussigné curé dudit lieu les ay conjoin dans le lieu du
 mariage en presence de martin brogniar frere a la dite philippe waneran jeune homme dudit lieu
 Madelaine ducrocq soeur audit nicolas et marie catherine jenequain jeune fille de pihem, petronille et
 madelaine ont signez avec moy, les autres ont déclaré ne le scavoir et ont apposé leur marques

Marque de Nicolas + Ducrocq

petronille broniar

marque de martin + brogniar

Marque de philippe + waneran

M magdelaine ducrocq

Marque de Marie catherine + jenequain

J Le Chatelain